

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Plan de lutte à la pauvreté : Le ministre Hamad a sciemment ignoré l'avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Montréal, le 22 juin 2010 /CNW Telbec/ - Avant le dévoilement du plan gouvernemental de lutte à la pauvreté, qui a eu lieu le 6 juin dernier, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) avait exhorté le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, d'ajuster le tir dans sa lutte contre la pauvreté. En lançant cet appel, la CDPDJ faisait écho aux demandes des organisations qui revendiquent que le gouvernement du Québec reconnaisse que la lutte à la pauvreté passe par la réalisation des droits humains.

Dans la déclaration, que la CDPDJ a fait parvenir au ministre Hamad le 13 mai 2010, la CDPDJ est très claire; elle affirme que « les droits [humains] n'ont pas été pris en compte dans la stratégie nationale qu'a développée le gouvernement québécois pour endiguer les effets néfastes de la pauvreté ». Elle ajoute qu'« aucune garantie de droit ne vient assurer, pour plusieurs membres de la société québécoise, un niveau de vie suffisant pour permettre de combler leurs besoins en matière de logement et d'alimentation ».

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et la Ligue des droits et libertés jugent que la réaction du ministre Sam Hamad à cette déclaration a été consternante, puisqu'il a choisi de dévoiler un plan de lutte à la pauvreté qui va à l'encontre de la position de la CDPDJ. En effet, ce plan de lutte ne prévoit aucune mesure qui garantisse à touTEs les citoyenNEs du Québec un soutien financier leur permettant à tout le moins de se loger et de se nourrir. « La Commission vient de joindre sa voix à celles des organisations qui affirment depuis longtemps qu'au Québec, se nourrir et se loger sont des droits et non des privilèges » indique Amélie Châteauneuf du FCPASQ.

Ce même ministre n'a pas non plus hésité à annoncer quatre jours plus tard, qu'il étudiait des « scénarios » de coupures importantes à l'aide de derniers recours. « Pendant combien de temps allons-nous, comme société, accepter que le gouvernement du Québec méprise ses obligations en matière de droits économiques et sociaux, même lorsqu'il est rappelé à l'ordre par la CDPDJ » se demande Vincent Greason, de la Ligue des droits et libertés.

Dans sa déclaration, la CDPDJ rappelle aussi au gouvernement que la gestion des finances publiques ne peut se faire au détriment des plus pauvres de notre société. D'autres organisations, telles que le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, le Réseau Solidarité Itinérance du Québec, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, la Fédération des femmes du Québec et le collectif pour un Québec sans pauvreté demandent aussi au ministre Hamad d'agir pour mettre un terme aux violations de droits que vivent les personnes appauvries, itinérantes ou mal logées.

-30-

Pour information : Amélie Châteauneuf, FCPASQ, 514-577-3279 ou Marie-Josée Béliveau, Ligue des droits et libertés, 514-715-7727